

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 288

présenté par  
Mme Laclais

-----

**ARTICLE 27**

I. – À l’alinéa 17, substituer au mot :

« du »

les mots :

« parties au ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 20, à la deuxième phrase de l’alinéa 21, à la première phrase de l’alinéa 25 et, à la seconde occurrence, à l’alinéa 29.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.